



Projet « Diversification Horizontale et Verticale de l'Economie Malagasy- DEM »

I. INFORMATION SUR LA POSITION

Intitulé de la mission : Recrutement d'un consultant Juriste pour le projet d'élaboration de dispositif et outil de mobilisation et pérennisation financière relatif à l'instauration et opérationnalisation de la fiscalité verte

Nombre de consultant à recruter : 01

Niveau d'expertise (National ou International) : National

Type de contrat : Contrat Individuel

Lieu d'affectation : Antananarivo avec possibilité de déplacement dans les régions

Durée de la mission : 58 jours étalés sur 06 mois

Date estimative de démarrage de la mission : Mai 2022

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Etat Malagasy à travers l'Initiative pour l'Emergence de Madagascar met l'Environnement parmi ses priorités : socle 2 de l'IEM l'« Emergence Environnementale et Développement Durable ». De plus, la Politique Générale de l'Etat (PGE) met le point sur la « Gestion durable et conservation de nos ressources naturelles ».

Quant au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), il a pour mission la Sauvegarde et la valorisation de notre environnement et de nos ressources naturelles uniques pour le bien-être de la population Malagasy ainsi que le développement durable du pays. A cet effet, le Ministère, parmi ses responsabilités, s'engage à réduire le processus de dégradation des ressources naturelles, de mieux gérer les ressources naturelles et veiller à leur valorisation rationnelle et transparente et de promouvoir le développement durable du pays. Dans le processus actuel de l'élaboration de son document cadre et plan d'action national pour le secteur environnement et développement durable 2021 – 2030 ; le MEDD parmi ses objectifs, met l'accent sur la gouvernance environnementale.

A Madagascar, l'insuffisance de ressources financières domestiques allouées au secteur environnement est manifeste. En effet, le pourcentage du financement alloué par l'Etat destiné à la préservation de

l'Environnement par rapport au budget national reste encore infime. Durant la période de 2016 -2019, celui-ci tourne autour de 1,2% du Budget National (source Ministère des Finances et du Budget). Certes, le MEDD perçoit des redevances particulières sur les produits forestiers mais cette redevance est limitée au niveau des produits forestiers ligneux et non ligneux tels qu'il est défini par le Décret N° 2000-355 du 24 Mai 2000. Rappelons que les redevances forestières sont classées dans la catégorie des comptes particuliers de trésor et elles sont versées en totalité au niveau du trésor public. Son utilisation suit les règles de la finance publique. De plus, avec les nouvelles dispositions prises par le Ministère des Finances et du Budget en 2020, le compte particulier de trésor est désormais inutilisable. En outre, les autres canaux pouvant générer des ressources financières domestiques ne sont pas encore exploités jusqu'à présent.

La fiscalité environnementale constitue l'une des formes principales des instruments économiques favorable à l'environnement et est déjà utilisée dans quelques pays membres de l'Union Européenne (cas des pays comme la Suède, la France, etc.) ainsi que dans les pays membres de l'OCDE. Chaque pays dispose de manière différente la forme de la taxe environnementale selon les contextes, objectifs et leur mode de fonctionnement. C'est ainsi que le Ministère prévoit d'instaurer la fiscalité verte dans tout le territoire Malagasy afin d'augmenter les ressources financières domestiques par le principe de « pollueur-payeur » et augmenter sa capacité à financer ses interventions dans le domaine de l'Environnement et du Développement Durable.

Cette fiscalité pourrait être intégrée dans les coûts supportés par les acteurs économiques (entreprises, ménages, secteurs publics ...) et favorise ainsi la régulation écologique afin de réduire la pollution et la dégradation. La réussite de la fiscalité verte nécessite la concertation de tous les acteurs concernés (Etat, collectivités territoriales, entreprises et citoyens). Un plaidoyer fort et soutenu y afférent devrait être réalisé afin de mobiliser la participation de toutes les parties prenantes publiques et/ou privées ainsi que l'implication citoyenne. En outre, elle peut augmenter le budget alloué aux activités en faveur de l'environnement.

A l'issue de la présente prestation, le MEDD aura un dispositif légal et un outil pour opérationnaliser la fiscalité environnementale, ce, afin d'augmenter les ressources financières allouées au secteur environnement.

Des rencontres, discussions avec les secteurs clés et des consultations à différents niveaux en matière de mobilisation de ressources financières seront réalisées durant la présente mission. En combinant ces études, on aura largement une réalité et une évolution sur la situation des potentielles sources de fiscalités sur terrain. De plus, ces consultations permettront aussi une appropriation au niveau des autres secteurs.

Les consultations à différents niveaux se feront dans les Régions, notamment, Analamanga, Haute Matsiatra, AtsimoAndrefana, Atsinanana, SAVA, Anosy. Ces régions ont été choisies du fait de leur potentialité en fiscalité (port/douane, industrie,...). En outre, un atelier de présentation et consolidation des résultats obtenus sera réalisé à Antananarivo.

A noter que dans le cadre de ce processus, la préparation et la réalisation des différents ateliers seront organisés en même temps avec les deux consultants : le fiscaliste et le juriste, sous le lead du MEDD/DMFD et le projet

III. OBJECTIF DE LA MISSION DE CONSULTANCE

a. *Objectif général*

L'objectif est d'élaborer le projet de lois et textes d'application relatif à la mise en place et opérationnalisation de la fiscalité verte.

b. *Objectifs spécifiques*

- i. Rédiger et valider le projet de loi relatif à l'opérationnalisation de la fiscalité verte suivant le document opérationnel de la mise en place de la fiscalité verte à Madagascar ;
- ii. Rédiger et valider les projets de décrets d'application afférents à l'opérationnalisation de la fiscalité verte;

- iii. Rédiger les projets d'arrêtés afférents à l'opérationnalisation de la fiscalité verte.

IV. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de la mission de consultance sont :

- iv. Le projet de loi relatif à l'opérationnalisation de la fiscalité verte suivant le document opérationnel de la mise en place de la fiscalité verte à Madagascar, est rédigé et validé;
- v. Les projets de décrets d'application afférents à l'opérationnalisation de la fiscalité verte sont rédigés et validés ;
- vi. Les projets d'arrêtés afférents à l'opérationnalisation de la fiscalité verte sont rédigés.

IV. FONCTIONS ET RESPONSABILITES

Dans le cadre de sa mission, le consultant devra répondre aux résultats attendus suscités et mener les activités y afférentes.

Le/ la Juriste spécialiste en texte et législation, quant à lui/elle, aura pour mission principale de rédiger les textes relatifs à l'instauration et opérationnalisation de la fiscalité verte. Il/elle travaillera de près avec l'équipe du projet et les structures concernées par la thématique au niveau du MEDD, en l'occurrence, la Direction du Mécanisme de Financement Durable (DMFD). Des discussions/échanges au niveau des autres directions techniques au sein du Ministère devraient être aussi réalisées : la Direction Administrative et Financière, Direction en charge des affaires juridiques et contentieuses, le Ministère en charge des finances et du budget, ...

Le travail du juriste doit être en synergie avec le travail du fiscaliste, ceci afin d'harmoniser leur travail pour l'atteinte de l'objectif de la présente prestation.

La mission durera 58 jours répartis comme suit :

Activités	Nb de jour	Acteur
Réaliser un état de lieu et analyse des textes sur les fiscalités vertes et des documents existants tant au niveau national qu'à l'international	7	Juriste
Préparer le déroulement de l'atelier de lancement officiel de la fiscalité verte à Madagascar et atelier de concertation et capitalisation sur la fiscalité verte à Madagascar avec l'équipe de la DMFD	1	Juriste Fiscaliste Equipe DMFD
Atelier de lancement officiel de la fiscalité verte à Madagascar et atelier de concertation et capitalisation sur la fiscalité verte à Madagascar avec les différentes parties prenantes au niveau central (MEDD, MEF, autres secteurs concernés, ...) qui se déroulera dans la région Analamanga.	2	Juriste Fiscaliste
Atelier de concertation et capitalisation sur la fiscalité verte à Madagascar avec les différentes parties prenantes au niveau régional qui se déroulera dans les régions Haute Matsiatra, AtsimoAndrefana, Atsinanana, SAVA, Anosy	28	Juriste Fiscaliste Equipe DMFD
Rédiger le projet de loi relative à l'opérationnalisation de la fiscalité verte selon le document élaboré par le spécialiste en fiscalité.	10	Juriste
Préparer le déroulement de l'atelier de pré-validation sur la fiscalité verte présentant les résultats relatifs à la fiscalité verte ainsi que l'identification et la présentation des scénarii pour la gouvernance,	1	Juriste Fiscaliste

Activités	Nb de jour	Acteur
l'utilisation des ressources financières mobilisées.		Equipe DMFD
Atelier de pré-validation sur la fiscalité verte présentant les résultats relatifs à la fiscalité verte ainsi que l'identification et la présentation des scenarii pour la gouvernance, l'utilisation des ressources financières mobilisées avec les différentes parties prenantes au niveau central	2	Juriste Fiscaliste
Préparer le déroulement de l'atelier validation des documents de la fiscalité verte ainsi que le scenario pour la gouvernance, l'utilisation des ressources financières mobilisées.	1	Juriste Fiscaliste
Assister à l'atelier de validation des documents de la fiscalité verte ainsi que le scenario pour la gouvernance, l'utilisation des ressources financières mobilisées.	1	Juriste Fiscaliste Equipe DMFD
Rédiger le projet de décret(s) d'application de la loi afférent à l'opérationnalisation de la fiscalité verte	3	Juriste
Rédiger les projets d'arrêté(s) d'application de la loi afférent à l'opérationnalisation de la fiscalité verte	2	Juriste

Le consultant devra, en outre, accompagner le MEDD dans l'instauration et opérationnalisation de la fiscalité verte jusqu'à la validation des projets de textes par le MEDD et dans le délai imparti par le présent TDR.

Les ateliers prévus durant la présente mission de consultance sont :

Atelier 1 : atelier de lancement officiel et concertation et capitalisation sur la fiscalité verte à Madagascar avec les différentes parties prenantes au niveau central qui se déroulera à Analamanga.

Atelier 2 : atelier de concertation et capitalisation sur la fiscalité verte à Madagascar avec les différentes parties prenantes au niveau la région Haute Matsiatra.

Atelier 3 : atelier de concertation et capitalisation sur la fiscalité verte à Madagascar avec les différentes parties prenantes au niveau de la région AtsimoAndrefana.

Atelier 4 : atelier de concertation et capitalisation sur la fiscalité verte à Madagascar avec les différentes parties prenantes au niveau de la région Atsinanana.

Atelier 5 : atelier de concertation et capitalisation sur la fiscalité verte à Madagascar avec les différentes parties prenantes au niveau de la région SAVA.

Atelier 6 : atelier de concertation et capitalisation sur la fiscalité verte à Madagascar avec les différentes parties prenantes au niveau de la région Anosy.

Atelier 7 : atelier de pré-validation sur la fiscalité verte présentant les résultats relatifs à la fiscalité verte ainsi que l'identification et la présentation des scenarii pour la capitalisation (K), la gouvernance, l'utilisation des ressources financières mobilisées.

Atelier 8 : atelier de validation des documents de la fiscalité verte ainsi que le scenario pour la capitalisation (K), la gouvernance, l'utilisation des ressources financières mobilisées.

V. MODALITE D'EXECUTION

1. Livrables

Le consultant devra remettre les rapports suivants :

- i. **Rapport initial** : Un rapport de démarrage comprenant une méthodologie d'intervention détaillée avec chronogramme précis et résultats des premières capitalisations de documents.
- ii. **Rapport intermédiaire 1** : Un premier rapport intermédiaire sur les résultats des analyses portant sur les textes relatifs à la fiscalité verte ainsi que les projets de textes afférents au document élaboré par le spécialiste fiscalité.
- iii. **Rapport intermédiaire 2** : Un deuxième rapport sur le projet de textes y afférent aux améliorations apportées sur le document de fiscalité verte par le spécialiste en fiscalité.
- iv. **Rapport final** : version finale du projet de loi et les différents textes d'application sur la fiscalité verte

Seront annexés aux rapports tous les procès-verbaux des réunions du groupe de travail composé du MEDD et des autres Ministères susceptibles d'être concernés par la fiscalité verte.

A noter que chaque rapport que le groupe de consultant rédige doit :

- être rédigé en français,
- avoir la police times new roman 11, interligne 1 et n'excédant pas 100 pages (annexes comprises),
- contenir une table des matières y compris les annexes,
- être illustré selon les besoins,
- être remis au Directeur du Mécanisme de Financement Durable et le comité technique, accompagné d'une présentation succincte du document livré avec un support de présentation (power point,...),
- être validé par un comité technique mis en place avant la poursuite de l'étape suivante,
- être livré en version électronique sur CD et en version physique en trois (03) exemplaires

2. APPROCHE METHODOLOGIE

Il est attendu du consultant une proposition de démarche méthodologique permettant d'obtenir les livrables tels que précisés plus haut avec le planning d'exécution du mandat, qu'il doit présenter et faire valider par un comité technique mis en place et l'équipe des Directions concernées au sein du MEDD ainsi que le Ministère en charge des Finances.

La proposition de démarche méthodologique devra, entre autres, prévoir :

- ✓ Des séances de consultation des parties prenantes clés : prioriser l'approche consultative et participative
- ✓ Des études bibliographiques et compilation des recherches réalisées
- ✓ Rapport intermédiaire, présentant le draft de la note méthodologique.
- ✓ Organisation de séance de débriefing avec un comité technique.
- ✓ Validation des livrables.
- ✓

Durant la mission, sous la supervision de la DMFD, le consultant travaillera en étroite collaboration avec le comité technique mis en place et l'équipe des Directions concernées au sein du MEDD, le

Ministère en charge des Finances, le Ministère en charge de l'Industrie et du Commerce ainsi que le consultant expert en fiscalité.

Lors de la remise de chaque rapport, le consultant devra faire une séance de présentation avec des supports (power point, ...) au comité technique, l'équipe du projet, le DNP et la Direction du Mécanisme de Financement Durable.

Le travail se déroulera sur 58 jours répartis en 7 mois.

3. LIEU DE LA MISSION

a. Lieu d'exécution

La mission se déroulera en grande partie dans la région Analamanga. Néanmoins, il y aura des ateliers de concertation et d'appropriation dans les régions Haute Matsiatra, AtsimoAndrefana, Atsinanana, SAVA, Anosy. Ces régions ont été choisies du fait de leur potentialité en fiscalité (port/douane, industrie,...). Le consultant devra assurer la présentation des résultats des études lors de la concertation dans ces régions ainsi que lors des appropriations.

V. QUALIFICATIONS REQUISES POUR LE CANDIDAT

a. Compétences et qualifications

- Titulaire de diplôme d'études supérieures, Bac + 5, Master en Droit, spécialité droit public
- Sera un atout la disposition d'une Maîtrise en Economie ou Gestion, incluant les finances et comptabilités
- Au moins 5 ans d'expériences dans le droit relatif à l'environnement
- Excellente capacité d'analyse, de rédaction et de traitement des commentaires et feed-back
- Excellent niveau de français oral et écrit

b. Expériences professionnelles générales

- Solide expérience avec l'administration fiscale nationale.
- Expérience dans l'organisation et la conduite de réunion ou d'atelier
- Expérience pertinente sur le renforcement de capacité

c. Expériences professionnelles spécifiques

- Expériences probantes dans l'élaboration de projets de lois (texte juridique et réglementaire) en particulier à la fiscalité ;
- Solide expérience et connaissance sur les lois, réglementations et directives du gouvernement qui régissent la gestion des finances publiques.
- Solide expérience avec l'administration fiscale, de préférence des secteurs qui ont une participation environnementale.
- Expériences probantes dans les travaux similaires.

1. Compétences fonctionnelles :

Le consultant doit avoir les qualités suivantes.

- Aptitude à travailler dans un environnement multiculturel ;
- Bonne connaissance du contexte et une notion du droit de développement durable ;
- Forte capacité de coordination de travaux multidisciplinaire
- Rigueur dans le travail, grande disponibilité, aptitude au travail en équipe et esprit d'initiative développé ;
- Capacité à travailler sous pression et à respecter des délais.

2. Valeurs intrinsèques :

- Démontrer son intégrité en se conformant aux valeurs et aux normes morales de l'ONU,
- Favoriser la vision, la mission, et les buts stratégiques du PNUD,
- Démontrer sa capacité d'exercer dans un environnement ne tenant pas compte de la différence culturelle, de genre, de religion, de race, de nationalité et de sensibilité,
- Démontrer la rigueur dans le travail, une grande disponibilité, une aptitude au travail en équipe et un esprit d'initiative développé.

3. Les critères d'évaluation

- L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des propositions techniques est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières.
- La proposition technique sera évaluée sur son degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants : (voir modèle en annexe 1)

Critères d'évaluation pour le juriste	Points
Qualifications des personnels clés : Bac + 5 (Diplôme de niveau Master) en Droit, spécialité droit public	20
Expériences 1 : - Expériences probantes dans l'élaboration de projets de lois (texte juridique et réglementaire) en particulier à la fiscalité ;	40
Compréhension du mandat et adéquation de la méthodologie proposée	20
Expérience 2 : Solide expérience avec l'administration fiscale nationale.	10
Expérience dans les lois, réglementations et directives du gouvernement qui régissent la gestion des finances publiques.	10
Total note technique	100

Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 point ; cette note technique sera pondérée à 70%.

Dans une deuxième étape du processus d'évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées.

Le marché ou le contrat sera attribué au consultant ayant présenté le meilleur score combiné - rapport qualité/prix, évaluation cumulative - (Technique pondérée à 70% + Financière à 30%). *Cette note financière combinée à 30% est calculée pour chaque proposition sur la base de la formule suivante :*

Note financière A = [(Offre financière la moins disante)/Offre financière de A] x 30.

2. Jalons de paiement

Livrables	Principaux critères de qualité / Documents à fournir	Pourcentage de paiement
1^{ère} Tranche	Rapport de démarrage avec la méthodologie, le plan de mise en œuvre	20%
2^{ème} Tranche	Premier rapport intermédiaire sur les résultats des analyses portant sur la fiscalité verte ainsi que les projets de loi afférents au document élaboré par le spécialiste fiscalité.	20%
3^{ème} Tranche	Un deuxième rapport sur le projet de textes (projet de loi et texte d'application) afférent aux améliorations apportées sur le document de fiscalité verte par le spécialiste en fiscalité.	30%

4^{ème} Tranche	Version finale du projet de loi et textes d'application sur la fiscalité verte	30%
TOTAL		100%

Rédigé par : _____

Bakoly RAFANOHARANA – Coordonnateur du Programme

Validé par : _____

Zo Havana Rakotoarivelo – Chargé de Programme

Approuvé par : _____

Adriannie TAMOHA– Directeur National DEM